

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2025
Rédigé par le groupe J'Aime Le Rouret

Présents de la liste majoritaire : MM. Lombardo – Casciani – Chesta – Laty – Delorme (proc. de M. Panneau) – Lesne – Drouard – Dubbiosi – Fischer – Barlet – Hattiger (proc. de F. Guillaud) – Nossardi – Mmes Zeroual Pomero – Genet – Wenzinger – Garcia (proc. de N. Gonzales) – Skyronka – Mellerin – Piasco - Bourjade

Présents de la liste minoritaire : M. Debeire – Mmes Boinnard Berna – Fécourt (proc. de S. Balzan)

Présence de M. Saulnier (DGS) – Mme Simoes (Cabinet du Maire)

Présence de la correspondante de Nice-Matin

3 personnes dans le public.

M. le maire : C'est une séance exceptionnelle qui concerne 2 sujets : on accueille « Juju », on lui explique comment ça marche et pourquoi, le confortement des berges du vallon et du chemin de Beaume Robert qui mérite un travail d'urgence, nous avons mis en place quelques bâches qui protègent le talus. Les services de l'Etat nous demandent de délibérer, ils ont mis en place un nouveau process qui dit que si on ne délibère pas, ils considèrent qu'il n'y a pas d'urgence et s'il n'y a pas d'urgence, ils ne sont pas enclins à aider la commune.

Lecture de l'ordre du jour par M. le maire.

Désignation de la secrétaire de séance : 2 candidates : Mme Mellerin et Mme Fécourt. Mme Mellerin est élue.

Approbation du PV du 10 avril 2025 :

Mme Fécourt demande la parole : j'attends un micro.

M. le maire : la commune n'est pas très riche. On réfléchit à mettre en place des dispositifs comme cela se passe partout ailleurs pour permettre à chacun de pouvoir s'exprimer depuis sa place et M. Casciani rajoute quand la parole lui sera accordée.

Mme Fécourt : Bonjour à tous. Nous enregistrons la séance. Nous avons quelques remarques : nous regrettons que les informations suivantes ne figurent pas dans le PV :

- les chiffres des ratios du CFU ne sont pas indiqués rendant difficile une comparaison d'une année sur l'autre notamment.

- concernant les subventions aux associations, nous vous avons demandé d'ajouter la présentation de toutes les aides que vous apportez, cette demande ne figure pas dans le PV.

- pour les dépenses de fonctionnement du budget, en page 31, nous regrettons de ne pas voir écrits les montants des différents chapitres, les opérations d'investissement (administration générale, urbanisme, travaux, EAC, PM, développement durable, scolaire) sont manquantes alors qu'elles ont été projetées.

- en page 33, concernant la sécurité routière sur la RD 2085 devant les Terrasses du Midi, lors de la séance, nous avons demandé la pose d'un panneau indiquant la fin de la piste cyclable et la priorité donnée aux vélos qui reviennent sur la RD 2085 comme cela a été fait au rond-point des Hauts de Roquefort, notre demande ne figure pas au PV, vous ne parlez que d'un panneau, c'est très imprécis.

- toujours en page 33, nous avons demandé à ce que le terrain prévu pour 20 logements sociaux en bordure de la route départementale en direction de Nice soit identifié « terrain Soulet » parcelle AR 239, vous ne parlez que d'un terrain sans préciser lequel.

- en page 45, la question posée par Mme Boinnard Berna correspond à la DCM 2025-23 et non pas 2025-22 comme vous l'avez écrit.

Nous vous remercions de corriger le PV en conséquence.

M. le maire : nous vous avons entendu, je pense que le PV de synthèse reprend globalement tout ce qui a été exprimé pendant la séance. Donc là, je ne sais pas. Vous avez toujours envie qu'apparaissent plus, plus plus.

Mme Fécourt conteste en disant que c'est la réalité des propos.

M. le maire : on respecte ce que vous avez dit. On en a pris note. Je ne sais pas si on pourra tout faire rentrer dans tout ce que vous demandez. En tout cas, ce qui est au PV reprend l'essentiel des débats. Vous avez demandé un panneau, vous avez

Mme Fécourt : pas UN panneau mais

M. le maire l'interrompt: je ne sais pas si je me trompe mais vous avez dit : « vous reprenez nos idées » ce qui m'avait heurté, je crois que c'était au sujet d'une piste cyclable, alors qu'on fait des pistes cyclables partout en France, donc la France entière doit reprendre les idées de M. et Mme Fécourt. Le littoral, le département, les régions, l'Etat, la capitale, tout le monde reprend vos idées. Merci de les proposer. Je crois que nos personnes qui travaillent à l'élaboration ont pris note de toutes vos demandes ; certaines peut-être pourront être incluses, d'autres passent dans les débats généraux que nous avons ensemble et qui concerne ce qui se passe ici. Bien sûr nous n'avons rien à cacher, on n'est pas obligés de rentrer dans ce niveau de détails.

Mme Boinnard Berna : une remarque par rapport à la leçon de morale de M. Hattiger lors du dernier conseil municipal, qui pour nous était irrespectueuse et inappropriée. Nous tenons à dire que depuis le début du mandat, nous avons approuvé les rares compte rendus qui reflétaient les débats tenus. Nous vous demandons de respecter notre vote, nos interventions et nous-mêmes s'il vous plaît.

M. le maire : nous vous respectons complètement, seulement vous êtes aujourd'hui dans la suspicion permanente, vous êtes toujours à imaginer qu'on est ici pour faire du mal à la commune alors qu'on est là pour la porter vers l'avant et faire en sorte que tout aille bien dans le meilleur des mondes. Votre suspicion permanente qui hurle à nos oreilles et à nos yeux, à aucun moment nous vous traitons de la façon que vous réclamez : vous voulez qu'on vous victimise, on n'est pas là pour vous victimiser. Vous apportez des informations, certaines peuvent être utiles à la vie publique, d'autres ne le sont pas, donc on considère que tout ceci ne mérite pas le grand débat ou la grande notoriété ou la grande labellisation de vos propos que vous souhaitez. Merci d'avoir fait vos remarques. Je procède au vote.

Vote : 4 votes CONTRE du groupe J'Aime Le Rouret, adopté à la majorité.

M. Casciani : le panneau a été mis.

M. le maire : oui il a été mis, on progresse, on fait ce qu'on peut avec les moyens de la commune. Nous avons un budget qui n'est pas extensible, on ne peut pas tout faire mais quand on réalise dans la même année une crèche, une bibliothèque-médiathèque, qu'on installe un DAB, un poste de police municipale, on n'est même plus capable par rapport à ces travaux, à ces engagements et ces projets très utiles à la vie publique de pouvoir se prolonger et aujourd'hui en mairie on est en train de compter les trombones, les crayons, les gommes. On connaît la difficulté et on sait très bien qu'il faut aussi protéger le contribuable communal et non pas dépenser à hue et à dia pour simplement se faire plaisir ou pour faire plaisir à des demandes qui ne sont pas faciles à mettre en place. On a d'autres panneaux, des panneaux de sécurité, il y en a un au début et à la fin de la piste cyclable. C'est réglementaire, tout va bien. On s'applique à répondre aux attentes, aux règles et au respect de tout ce qui doit être fait. Il faut du temps pour tout et on travaille au rythme des budgets communaux. Ce n'est pas si simple que de pouvoir boucler nos budgets, il y a des choix, des frustrations qui se créent, même pour nous qui sommes en décision. On ne peut pas tout faire, on aimerait aussi pouvoir avancer plus vite pour valoriser Le Rouret. Quand on voit la qualité de ce qui est réalisé, que ce soit à la crèche, dans les nouveaux quartiers qui se créent puisqu'on a des obligations de réaliser des logements sociaux associés à des logements à caractère privé, on impose à tous les constructeurs, architectes, promoteurs une qualité architecturale qui valorise Le Rouret et en même temps valorise l'ensemble des propriétés puisque cela rend Le Rouret enviable et cela donne de la valeur à chaque maison pavillonnaire du village. La crèche est de belle facture, de belle qualité. Demain, on aura une bibliothèque-médiathèque, un poste de police, ce sont des services aux habitants qui étaient manquants. On arrive à se les offrir. D'abord on épargne beaucoup pendant des années, ensuite on part à la pêche aux subventions et quand on les obtient on peut commencer les travaux après avoir fait tomber de nombreux obstacles juridico-administratifs. Ça progresse, on fait ce qu'on peut. Ça ne va pas aussi vite que ce que nous voudrions nous-mêmes. C'est comme dans une famille, on a un budget, on ne peut dépenser que les ressources et les produits que nous avons, on ne peut dépenser au-delà. On est obligés de prioriser, cela impose des choix et tout le monde se plie à cette exigence avec beaucoup de courtoisie et d'amitié par rapport au village.

Hommage à Hélène Guillemain, conseillère municipale décédée le 11 avril 2025 :

Hélène est décédée beaucoup trop tôt, il faut se rappeler sa gentillesse, sa générosité, son engagement au service du village. Frédérique (Skyronka) pourrait en dire plus que moi tout comme Odile (Drouard) puisqu'elle a travaillé longtemps auprès des jeunes du Conseil Municipal des Jeunes. Elle était toujours partante, toujours le sourire. Ce soir, il nous revient de penser à elle et je vous invite, parce qu'elle a été exemplaire dans son attitude, sa démarche, de nous lever et de respecter une minute de silence en sa mémoire.

Elle était toujours prête à aider, à donner d'elle-même sans aucune recherche de notoriété, sans envie de paraître, simplement donner au service des autres, elle a passé sa vie à faire cela de par sa profession et en même temps quand elle a intégré la liste « Le Rouret au Cœur » elle a très vite compris toutes les difficultés et qu'il était plus nécessaire de donner de soi que d'essayer d'obtenir, je ne vais pas reprendre la formule de JFK John Fitzgerald Kennedy : avant de voir ce que peut te donner le pays dans lequel tu vis, regarde ce que toi tu peux lui donner. Elle était tout à fait dans cette démarche-là et ce soir c'est avec une certaine tristesse que l'on pense à elle pour son exemplarité, sa gentillesse et ce don d'elle-même qu'elle a fait au service du Rouret.

Mme Boinnard Berna : Je voudrai dire un mot pour notre groupe. Hélène ne faisait pas partie de notre groupe mais son décès nous a vraiment beaucoup marqués également et nous l'avons appréciée pour toutes les qualités que vous avez pu décrire.

M. le maire : merci, on accepte, ce que vous dites est tout à fait respectable.

M. le maire : le départ ou le décès d'un conseiller municipal a pour effet d'intégrer immédiatement la personne qui arrive sur la liste tout de suite après. C'est Juliette Piasco qui nous rejoint ce soir. Ce n'est pas la première fois qu'elle arrive en cours de mandat. Merci d'accompagner ce village que tu aimes, Bernard, ton époux est là à tes côtés. Du fond du cœur, tous ceux qui sont au service du village te remercient et sont très heureux de t'accueillir. On va donc prendre les délibérations nécessaires au remplacement d'Hélène Guillemain dans les diverses commissions.

La correspondante de Nice-Matin se lève pour prendre le maire en photo. Le maire la remercie de sa présence.

1. Administration Générale

1.1 Remplacement d'un conseiller municipal au sein de la commission municipale « affaires scolaires et périscolaires, affaires sociales, hygiène et santé (DCM 2025 - 26)

Mme Hélène GUILLEMIN siégeait au Conseil Municipal en tant que membre de la liste majoritaire « Le Rouret au cœur ».

Mme Hélène GUILLEMIN, Conseillère municipale, est décédée le 11 avril 2025.

Il est nécessaire d'effectuer son remplacement au sein des différentes commissions municipales desquelles elle était membre.

La vacance du siège de conseiller municipal entraîne automatiquement l'installation de la candidate Madame Juliette PIASCO qui figurait sur la liste majoritaire immédiatement après le dernier élu. Madame Juliette PIASCO est d'accord pour siéger au sein du Conseil Municipal du Rouret.

S'agissant d'une désignation, l'élection s'effectue par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales [...], les nominations prennent effet immédiatement [...], et il en est donné lecture par le Maire (art. L 2121-21 du CGCT).

Les membres de la liste majoritaire « Le Rouret au cœur » sont appelés à présenter leur candidature pour le remplacement du siège vacant au sein de la commission « AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES/AFFAIRES SOCIALES/HYGIENE ET SANTE ».

M. le maire : je propose de voter à main levée plutôt qu'à bulletin secret.

Personne ne s'oppose. Le vote se déroulera à main levée pour toutes les commissions.

Aux affaires scolaires et périscolaires, nous avons Natalie Wenzinger, vice-présidente. Il demande à Mme Simoes de lui communiquer les membres de cette commission.

Il appelle les candidatures. Nous avons reçu du groupe de l'opposition un courrier qui dit que vous restez dans la même logique que celle initialement mise en place.

Mme Fécourt : pour le remplacement d'Hélène, elle doit être remplacée par quelqu'un de votre groupe ; nous n'avons pas à intervenir.

M. le maire : moi, tout ce qui est administratif...

Qui composait cette composition d'affaires scolaires et périscolaires ?

Moi-même, Wenzinger, Zeroual Pomero, Delorme, Mellerin, Guillaud, Guillemain et Fécourt

Ce soir, je vous propose que Juliette Piasco prenne position dans cette commission municipale.

Juliette Piasco est élue à l'unanimité pour intégrer cette commission en remplacement de Hélène Guillemain.

Vote : UNANIMITE

1.2 Remplacement d'un conseiller municipal au sein de la commission municipale « Petite enfance / enfance / jeunesse / activités associatives » (DCM 2025 - 27)

Suite au décès de Madame Hélène GUILLEMIN, un siège de conseiller municipal est vacant.

Aux termes de l'article L-270 du code électoral, le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit.

Conformément à ces dispositions, Madame Juliette PIASCO est automatiquement installée en qualité de conseillère municipale et accepte à ce titre de présenter sa candidature dans les différentes commissions municipales au sein desquelles Madame Hélène GUILLEMIN siégeait.

Les membres de la liste majoritaire « Le Rouret au coeur » sont appelés à présenter leur candidature pour le remplacement du siège vacant au sein de la commission « Petite enfance / enfance / jeunesse / activités associatives ».

Cette commission est présidée par le vice-président, M. Jacques Delorme, Adjoint.

Vote : UNANIMITE

1.3 Dépôt des listes de candidatures – Commission des concessions et des délégations de service public (CCDSP) (DCM 2025 – 28)

La CCDSP a pour mission de se réunir afin de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs candidatures (L 1411-5 du CGCT), d'en analyser les propositions, et de rendre un avis qui permettra à l'autorité habilitée à signer la convention de concession ou de DSP, d'engager les négociations.

Cet avis constituera également un élément utile pour que l'assemblée délibérante désigne ultérieurement, et de façon éclairée, le titulaire des concessions de délégation de service public.

Elle est présidée de droit par Monsieur le Maire (ou son représentant nommé par arrêté municipal, parmi les élus du Conseil Municipal non membres de la CCDSP).

Suite au décès d'un de ses membres suppléants (Mme Hélène GUILLEMIN, le 11 avril 2025) et afin de ne pas laisser de siège vacant, le Conseil Municipal du Rouret devra procéder à l'élection en son sein de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de la Commission des Concessions et des Délégations de Service Public, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est proposé au conseil municipal :

DE PRENDRE ACTE du dépôt des listes candidates suivantes pour le renouvellement de la Commission des Concessions et des Délégations de Service Public (CCDSP) du Rouret :

Le groupe J'Aime Le Rouret avait adressé par mail à la mairie la liste n°2 de ses membres titulaires et suppléants. Cette liste était inchangée.

- **Liste n°1**, représentée par Mme Alice Zeroual Pomero :

- Membres titulaires :

- 1 : Alice Zeroual Pomero
- 2 : Maurice Casciani
- 3 : Yves Chesta
- 4 : Jacques Delorme
- 5 : Jean-Pierre Lesne

- Membres suppléants :

- 1 : Joël Hattiger
- 2 : Amédée Nossardi
- 3 : Juliette Piasco
- 4 : Natalie Wenzinger
- 5 : Frédérique Skyronka

- **Liste n°2**, représentée par M. Lionel Debeire :

- Membres titulaires :

- 1 : Lionel Debeire
- 2 : Sandra Balzan

- Membres suppléants :

- 1 : Danièle Fécourt
- 2 : Sylvie Boinnard Berna

Les dépôts des listes sont actés.

1.4 Election des membres de la Commission des concessions et des délégations de service public (CCDSP) (DCM 2025 - 29)

La CCDSP a pour mission de se réunir afin de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs candidatures (L 1411-5 du CGCT), d'en analyser les propositions, et de rendre un avis qui permettra à l'autorité habilitée à signer la convention de concession ou de DSP, d'engager les négociations.

Cet avis constituera également un élément utile pour que l'assemblée délibérante désigne ultérieurement, et de façon éclairée, le titulaire des concessions de délégation de service public.

Elle est présidée de droit par Monsieur le Maire (ou son représentant nommé par arrêté municipal, parmi les élus du Conseil Municipal non membres de la CCDSP).

Suite au décès d'un de ses membres suppléants (Mme Hélène GUILLEMIN, le 11 avril 2025) et afin de ne pas laisser de siège vacant, le Conseil Municipal devra procéder à l'élection en son sein de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de la Commission des Concessions et des Délégations de Service Public, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Monsieur le Maire précise par ailleurs que, aux termes de l'article L. 1411-5 du CGCT, peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la CCDSP lorsqu'ils y sont invités par le Président de

la Commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence. Leurs observations sont consignées au Procès-Verbal.

Conformément à ce même article, peuvent aussi participer à la CCDSP, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale désignés par le Président de la Commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Le Conseil Municipal procède à l'élection des membres à main levée, parmi les listes de candidats présentées.

À l'issue du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de votes blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir, soit 5,4.

Désignation	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient électoral	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste n°1	23	4	1,4	0
Liste n°2	4	0	4	1

Sont élus les 4 premiers noms de la liste n°1, en tant que titulaires : Mme Zeroual Pomero, Maurice Casciani, Yves Chesta et Jacques Delorme ainsi que les 4 suppléants correspondants, dans l'ordre de présentation de la liste n°1 : Joël Hattiger, Amédée Nossardi, Juliette Piasco et Natalie Wenzinger.

Est élu de la liste n°2, en tant que titulaire M. Lionel Debeire, ainsi que la suppléante correspondant dans l'ordre de présentation de la liste n°2, Mme Danièle Fécourt.

1.5 Remplacement d'un conseiller municipal au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (DCM 2025 - 30)

Le conseil municipal du Rouret a désigné pour la durée de la mandature 2020-2026, 6 membres titulaires, dont Madame Hélène GUILLEMIN, parmi le Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Suite au décès de Madame Hélène GUILLEMIN, le 11 avril 2025, un siège de membre titulaire du Conseil d'Administration du CCAS est vacant. Aussi, il est nécessaire de procéder à son renouvellement.

Cette élection doit s'opérer au scrutin secret, sauf si le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations (art. L 2121-21 du CGCT).

Le mode de scrutin est la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Le Conseil Municipal est invité à présenter ses listes candidates. Les listes des candidats déclarées sont les suivantes :

- **La liste n°1**, représentée par Mme Alice Zeroual Pomero, présente :

o Membres titulaires :

- 1 : Alice Zeroual Pomero
- 2 : Frédérique Skyronka

- 3 : Juliette Piasco
- 4 : Florence Bourjade
- 5 : Natalie Wenzinger
- 6 : Joël Hattiger

• **La liste n°2**, représentée par Mme Boinnard Berna, présente :

o Membres titulaires :

- 1 : Sylvie Boinnard Berna
- 2 : Fécourt Danièle
- 3 : Lionel Debeire
- 4 : Sandra Balzan

M. le maire propose de voter.

M. Saulnier, le DGS, explique qu'il convient de faire un premier vote et ensuite on aura le plus fort reste.

M. le maire remet le micro à M. Saulnier, le DGS, car il explique ne pas maîtriser ces « gymnastiques administratives ».

À l'issue du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de votants : 27
- Nombre de votes blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 27
- Quotient électoral (nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir, soit 4,5).

Désignation	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient électoral	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste n°1	23	5	0,5	0
Liste n°2	4	0	4	1

Sont élus les 5 premiers noms de la liste n°1, en tant que titulaires, dans l'ordre de présentation de la liste n°1 : Alice Zeroual Pomeroy, Frédérique Skyronka, Juliette Piasco, Florence Bourjade et Natalie Wenzinger.

Est élue de la liste n°2, en tant que titulaire, dans l'ordre de présentation de la liste n°2 : Mme Sylvie Boinnard Berna.

Mme Boinnard Berna : Je regrette qu'il n'y ait pas de suppléants car personne de notre liste ne peut me remplacer lorsque mes obligations professionnelles ne me permettent pas d'assister au CA. Par contre, je tiens à remercier Natalie Wenzinger et Marie Pangallo qui n'est pas là pour les gros efforts qu'elles font au niveau de la planification des réunions pour me permettre d'assister au CA. Merci.

M. le maire : merci de ces bonnes paroles, elles sont reçues et vont droit au cœur des personnes qui travaillent au service de la commune, cette administration qui se dévoue sans compter au service du village et qui mérite toute notre gratitude et reconnaissance. Elles font tout pour vous aider à venir à ces réunions, merci d'avoir souligné. Cela sera transmis.

Encore une fois « Juju » merci, on ne va pas t'applaudir parce qu'on n'est pas là pour se gargariser, merci d'avoir accepté, merci d'être là ce soir et d'accompagner la commune jusqu'à la prochaine mandature dans tous ces projets que tu vois se développer et dans toutes les actions qui sont menées au service des Rourétanes et des Rourétans. Un travail important, un travail soigné, on ne laisse rien au hasard, on est préoccupés de tout, on ne peut pas tout faire, tu le sais d'avant parce que tu as déjà participé dans une mandature complète et puis une mandature où tu t'es raccrochée dans la même logique que cette fois-ci, cette fois encore, tu sais où tu mets les pieds. Merci de ta présence, nous sommes très heureux de t'accueillir, nous savons que toi aussi tu es une personne qui a su donner de toi tout au long de ta vie professionnelle et que tu es prête encore à donner au service de ce village que tu aimes puisque tu y as toujours vécu et tes enfants y ont grandi.

2. Service Financier

2.1 Sollicitation de subvention auprès de l'Etat pour des travaux d'urgence de confortement de la berge du chemin de Beaume Robert au titre de la DETR 2025 (DCM 2025 – 31)

Suite aux fortes pluies survenues sur la commune le 24 octobre 2024, une partie de la berge du vallon de Beaume-Robert s'est effondrée, menaçant la stabilité du chemin de Beaume-Robert entre les numéros de voirie 372 et 402, qui dessert plusieurs habitations en amont.

En effet, à l'issue de ces intempéries, des signes de déchirement ont été observés sur l'enrobé de cette route en double- sens, laissant présager une instabilité de cette dernière.

Le cours d'eau ayant également subi des dégâts, en février 2025, la commune a entrepris un premier travail de sécurisation pour canaliser les eaux de surface vers la buse métallique.

Aussi, compte-tenu du danger avéré pour les riverains et usagers du Chemin de Beaume Robert, la commune a souhaité lancer en urgence les études préalables nécessaires au renforcement de la berge.

Ainsi, par décision du maire n° DM_2025_012 en date du 20 février 2025, une Mission Géotechnique de type G5/G2PRO a été attribuée à la société SEFAB sise 72, route de Grenoble – 06670 COLOMARS.

Au terme de cette étude, un risque d'effondrement de la chaussée et d'enclavement des riverains a été confirmé, astreignant la commune du Rouret à procéder d'urgence aux travaux suivants :

- Création d'un mur de soutènement en enrochement bétonné
- Stabilisation de la berge
- Reprise de la chaussée au droit du projet de mur de soutènement
- Pose de glissières de sécurité en bois et de garde-corps

Au regard des lourdes contraintes techniques des travaux nécessitant une expertise et une logistique spécifique et dans la logique d'une optimisation des conditions financières de mise en œuvre, la commune a confié par décision du maire n°DM_2025_10, la maîtrise d'œuvre de cette opération à la société AXES INGENIERIE.

Le projet détaillé au sein du dossier transmis aux services instructeurs de l'Etat est estimé à hauteur de 161 947 € HT, soit 194 336.40 € TTC.

MISSIONS AMO AXES	Unité	TOTAL HT
-------------------	-------	----------

1. PRO (PROJET)	Forfait	4 000,00 €
2. 3DCE (Dossier de consultation des entreprises) /ACT (Assistance à passation de contrat de travaux	Forfait	4 000,00 €
4. VISA (Visa des Etudes d'Exécution)	Forfait	1 000,00 €
5. DET (Direction de l'Exécution des Contrats de Travaux)	Forfait	6 000,00 €
6. AOR (Assistance aux Opérations de Réception)	Forfait	1 500,00 €
7. DLE (Dossier Loi sur L'Eau)	Forfait	7 200,00 €
MONTANT TOTAL HT		23 700,00 €
TVA 20 %		4 740,00 €
MONTANT TOTAL TTC		28 440,00 €

MISSION GEOTECHNIQUE SEFAB				
Désignation	Unité	Quantité	PU HT	TOTAL HT
1.Préparation de chantier, implantation et récolement du sondage. Réalisation des déclarations DT-DICT pour la réalisation du sondage géotechnique	F	1	200	200 €
2. Levé sommaire de la zone	F	1	650	650 €
3. Amenée et repliement du matériel de sondage	F	1	1 100	1 100 €
FORAGE DESTRUCTIF (1 unité de 12.0 m)				
4. Mise en station	U	1	100	100 €
5. Forage destructif avec enregistrements des paramètres de forage y compris toutes sujétions utiles	ml	12	80	960 €
6. Fourniture et pose d'un chemisage	ml	12	35	420 €
7. Réalisation d'essais pressiométriques	U	8	85	680 €
8. Rebouchage du sondage destructif	ml	12	25	300 €
9. Citernage (prix pour mémoire, facturé en l'absence de branchement d'eau in situ, au nombre de jour de forage estimé pour ce chantier à 1 jour soit 750 € HT)	J	0	750	0 €
10. Arrêt de travail pour raison extérieur à SEFAB sauf inactivité liée aux conditions météo extrêmes et en cas de force majeure (prix pour mémoire)	H	0	350	0 €
INGENIERIE				
11. Coupe de stabilité	U	1	1 100	1 100 €
12. Prédimensionnement du système de confortement	F	1	1 600	1 600 €
13. Rapport de mission géotechnique de type G5/G2PRO	F	1	2 100	2 100 €
14. Réalisation des plans DCE	F	1	1 800	1 800 €
TOTAL HT				11 010 €
TVA 20 %				2 202 €
TOTAL TTC				13 212 €

TRAVAUX	MONTANT
1.Travaux préparatoires et prestations finales	28 710,00 €
2. Terrassements	4 080,00 €
3. Ouvrages d'art	66 410,00 €
4. Voirie	12 870,00 €
5. Equipements	3 600,00 €
TOTAL TRAVAUX € HT	115 670,00 €
Divers et aléas 10 %	11 567,00 €
TOTAL GENERAL € HT	127 237,00 €
TVA 20 %	25 447,40 €
TOTAL TTC	152 684,40 €

RECAPITULATIF DES DEPENSES		
DESCRIPTIF	MONTANT HT	MONTANT TTC
AMO AXES	23 700 €	28 440,00 €
MISSIONS GEOTECHNIQUES SEFAB	11 010 €	13 212,00 €
ESTIMATIF DES TRAVAUX	127 237 €	152 684,40 €
TOTAL	161 947 €	194 336,40 €

Ainsi, pour financer ces travaux d'urgence, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter une subvention à hauteur de 50 % soit 80 947 € auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), pour le confortement de berges d'une portion du chemin de Beaume Robert, entrant dans la catégorie n°4 « Sécurité des personnes et des biens et accessibilité ».

Le plan de financement de cette opération s'articule comme suit :

Partenaire financier	Taux de subvention	Montant HT
Etat (DETR)	50 %	80 974 €
Département des Alpes Maritimes	30 %	48 584 €
Autofinancement de la commune du Rouret	20 %	32 389 €
TOTAL	100 %	161 947 €

M. le maire : face au véritable danger d'emportement de la route, on a bâché, on a mis en place des systèmes qui ont permis à l'eau de retourner au vallon sans continuer à affouiller le talus, ce qui aurait eu pour effet immédiat d'entraîner le glissement total de la route. Donc, on a réussi jusqu'à présent à protéger. On a rencontré M. le Sous-Préfet avec le directeur général des services, on lui a expliqué la situation. Il nous a dit : l'Etat est prêt à vous aider mais pour démontrer l'urgence et parce que nous avons un nouveau protocole qui dit que lorsqu'il y a un caractère d'urgence et pour pouvoir faire progresser ce dossier en dehors de ce que j'appelle l'enquête « pizza » c'est-à-dire l'enquête 4 saisons à faire au niveau de l'eau, de l'environnement. Comme il s'agit de protéger les populations et de reconstruire assez rapidement ce mur de soutènement qui doit faire 3 mètres de haut sur à peu près 15 mètres de long, M. le Sous-Préfet et ses services sont d'accord pour nous accompagner. En revanche, ils nous ont demandé

de délibérer afin de démontrer le caractère d'urgence. Je ne pense pas qu'il y ait des difficultés. En revanche, je vais vous donner les montants. Ce projet a fait l'objet d'études géotechniques. Nous avons été contraints de faire procéder à des études géotechniques. Les géotechniciens en mécanique des sols nous ont apporté des solutions. Ces solutions vont être mises en place à travers des travaux. Il y a eu des estimatifs financiers pour ce projet, transmis aux services instructeurs de l'Etat, qui s'élèvent à 161 947 € HT, pour un TTC à 194 336 €.

Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention à hauteur de 50 %, soit 80 947 € auprès de l'Etat, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour le rétablissement des berges du cours d'eau et faire en sorte que le chemin ne soit pas demain détruit. Je précise que cette voie a subi des déchirements dans sa plateforme routière, son goudron, ce qui témoigne de risques. C'est pour cela que nous accélérons la procédure.

En tant que partenaires financiers, nous avons l'Etat sollicité à hauteur de 50 %, le Département à hauteur de 30 % et il resterait un financement de la commune à hauteur de 20 % pour un volume de travaux de 161 947 € HT.

Mme Fécourt : avant d'aborder les demandes de subvention qui nous paraissent tout à fait normales, nous aimerions avoir des précisions :

Quand la commande des travaux a-t-elle été passée ?

M. le maire : la commande des travaux a fait l'objet d'une information du maire, c'est-à-dire des décisions qui sont prises et qui s'appellent « compte rendu des décisions du maire », cela doit remonter à décembre 2024.

M. le DGS : il n'y a pas eu encore de commande de travaux, on en est à la phase « devis »

M. le maire : pour lancer des études nécessaires, cela a fait partie des décisions du maire qui sont prises et qui ont dû être prises au mois de décembre de l'année dernière. Cela a permis de lancer l'étude géotechnique, cela nous a permis d'approcher M. le Sous-Préfet, cela nous a permis d'avancer et cela fait partie des prérogatives qui me sont accordées, à savoir faire progresser la commune et surtout lorsqu'il y a un caractère d'urgence.

Mme Fécourt : La commande n'est pas passée, qu'est-ce qui pourrait retarder la passation de la commande ?

M. le maire : vous par exemple ! vous votez contre, je ne sais pas, quoique non

Mme Fécourt : là je pense que c'est du n'importe quoi !

M. le maire : la DDTM qui pourrait dire, « vous dites qu'il y a un caractère d'urgence et nous on considère qu'il n'y a pas d'urgence », ils vont certainement se déplacer. Ils peuvent demander un dossier de loi sur l'eau et faire comme je l'ai dit tout à l'heure l'enquête 4 saisons et nous l'imposer. Cela peut durer 12 à 18 mois. Cela met le secteur en danger puisque ce chemin dessert des riverains.

Mme Fécourt : vous nous présentez un devis, est-ce que le caractère d'urgence ne permettrait-il pas d'avoir au moins deux devis ? et compte tenu du montant de 160 000 € HT, la mise en concurrence n'est-elle pas obligatoire ?

M. le maire : on ne vous a pas présenter un devis mais une estimation faite par le cabinet AXES qui fait partie de l'étude et ceci va être soumis à un appel d'offres. Cet appel d'offres dira si oui ou non nous sommes dans le juste

Mme Fécourt : donc il y aura une mise en concurrence après

M. le maire : forcément une mise en concurrence, puis pas forcément...

Mme Fécourt : compte tenu des montants, est-ce que la mise en concurrence est obligatoire où est-ce que l'urgence fait que les règles sont modifiées ?

M. le DGS apporte des précisions : on dispose d'un marché à bons de commandes sur les travaux de voirie, des travaux d'enrochement. Donc, pratiquement la totalité des prestations pourrait rentrer dans ce marché à bons de commandes qui permettrait effectivement de réaliser, à partir du moment où on a le feu vert de l'Etat, dans l'urgence et sur la base de ce marché à bons de commandes sans mise en concurrence préalable puisqu'on a déjà mis en concurrence le marché à bons de commandes. C'est le principe du marché à bons de commandes. C'est le cas quand on fait des voiries, on a un marché avec une entreprise qui nous permet de déclencher sans appel d'offres ou sans MAPA complémentaire puisqu'il a déjà été mis en concurrence.

Mme Fécourt : Merci. Est-ce cet événement peut rentrer dans les critères de catastrophe naturelle ?

M. le maire : non parce que la commune n'a pas été classée CATNAT. On a déjà été classée 3 fois dans la vie municipale. Aujourd'hui, les catastrophes naturelles se généralisent sur l'ensemble du territoire français et je dirais même de façon mondiale. Les services de l'Etat poussés par les lobbying des assurances deviennent de plus en plus réticents à classer en CATNAT un événement comme celui-ci. La commune à l'occasion de ces fortes pluies n'a pas été classée en catastrophe naturelle. Cela avait eu lieu pour le dessèchement, la dessication des sols, beaucoup de personnes ont pu en profiter. Aujourd'hui, ce n'est pas le cas, surtout pour un événement ponctuel.

Mme Fécourt : pour information, vous parlez de vos décisions qui ont été prises en 2025, la 2025-10 et la 2025-12, j'ai essayé de les retrouver sur le site de la mairie, je ne les ai pas trouvées. Vous nous les avez présentées au conseil municipal du 4 mars 2025.

M. le maire : je ne sais pas, vous regarderez avec précision. On avance dans le sens du positif pour que ce chemin se réalise. Je crois que dans les décisions prises, il doit exister ces décisions.

Mme Fécourt : j'ai déjà regardé, encore aujourd'hui. Je ne les ai pas vues. Elles ont peut-être disparu.

M. le maire : on avance et on progresse pour protéger ces gens et mettre en sécurité car vous savez qu'il est de ma responsabilité d'agir vite et de faire en sorte de mettre en sûreté et en sécurité toutes les personnes du quartier y compris le chemin et les réseaux souterrains. Merci de ce que vous dites, on fait pour le mieux dans le meilleur des mondes pour favoriser l'avancement et la bonne vie communale.

Vote : UNANIMITE

Informations diverses

Info 1 : Compte rendu des Décisions du Maire

DM_2025_043 du 13/03/2025 : CRÉATION DE LA RÉGIE DE RECETTES PROLONGÉE- PARKING DE LA FONTAINE

Vu la délibération du Conseil municipal du Rouret n°2024_69 en date du 19 décembre 2024 définissant les modalités d'utilisation, le mode d'acquittement et la tarification du parking « la fontaine »,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire des opérations de la régie,

Considérant qu'il revient à la Commune d'assurer la gestion en régie communale du stationnement, la collecte de la contribution versée, par les usagers, issue des horodateurs doit donner lieu à la création d'une régie de recettes.

La commune décide d'autoriser Monsieur le Maire à adopter l'acte constitutif de la régie de recettes portant sur le stationnement du parking de la fontaine sis avenue Frédéric Mistral- 06650 Le Rouret à compter du 1er septembre 2025,

Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1) Carte bancaire avec ou sans contact
- 2) Numéraire

Elles sont perçues contre remise à l'usager d'une facture, quittance ou ticket de paiement.

DM_2025_051 du 15/04/2025 : Mission d'assistance pour la définition et la mise en œuvre d'une stratégie achats en services de télécommunications

Le marché de télécommunications (téléphonie fixe, mobile et internet) de la commune vient à échéance le 31 décembre 2025,

CONSIDÉRANT la nécessité de bénéficier d'un accompagnement à maîtrise d'ouvrage complète dans le cadre de la recherche de la meilleure stratégie d'achat en services de télécommunications,

La commune décide d'attribuer à la société MG FIL CONSEIL sise 12, rue de Boson à 38200 Vienne la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en services de télécommunications, dont les prestations sont les suivantes :

- Phase 1 : analyse de l'existant et définition des besoins – préconisations – phase forfaitaire
- Phase 2 : définition de la stratégie d'achats – phase forfaitaire
- Phase 3 : Mise en œuvre de la stratégie achats – forfait assistance/conseil

Le montant des prestations détaillées selon le devis n° FS-24-0181V3 s'élève à 4 940.00 € HT, soit **5 928.00 € TTC.**

DM_2025_054 du 10/04/2025 : Contrat de prestations de service : Télésurveillance des bâtiments communaux du Rouret

CONSIDÉRANT que le précédent contrat de télésurveillance est arrivé à son terme, un nouveau contrat a été sollicité auprès de la société FLASH ALARM, sise 74 route de Nice 06650 LE ROURET, pour les missions de télésurveillance des bâtiments communaux suivants :

Mairie principale / Mairie annexe / Bâtiment technique / Ecole maternelle / Ecole primaire / Cantine scolaire / Maison du Terroir / Espace Associatif et Culturel du Rouret / Police Municipale.

Le montant s'élève à 3 773.70 € HT soit **4 528.44 € TTC annuels** pour l'ensemble des bâtiments ci-dessus listés.

Le contrat prend effet à compter du 18 avril 2025 pour une durée de 12 mois, renouvelable 3 fois par tacite reconduction pour une même période.

Fin de la séance à 19 h 41.

Merci « Juju », cela a été mené de bon train, j'ai un peu hésité sur ces délibérations de remplacement. J'avoue que je ne suis pas un adepte des situations administratives. Tu fais bien partie des nôtres, tu as été élue à la majorité et je remercie tout le monde.

Prochain conseil municipal en juillet.